



Tentative de retrait d'argent du compte de mon fils par ma belle-

Par **titoune**, le **16/04/2010** à **17:04**

Bonjour,

Il y a quelques années, mon beau-père en accord avec ma belle-mère, a ouvert un plan épargne logement à la banque pour mon fils et effectue un versement périodique d'une quarantaine d'euros.

Au début de cette année, ma belle-mère (ils sont toujours mariés) sans le consentement de personne, s'est présentée à la banque, accompagnée d'une de ses filles, afin de récupérer l'argent qui était sur le plan épargne de mon fils.

Dans quelle mesure a-t-elle le droit de connaître la situation du ou des comptes de mon fils (il a 13 ans)?

A-t-elle le droit de vider le plan épargne ou les autres comptes de mon fils?

Merci

Par **Upsilon**, le **16/04/2010** à **23:23**

Chère Madame,

A priori, tout retrait, voire même toute demande d'information sur le contenu du compte est exclu.

En effet, le compte ayant été ouvert au seul nom de votre enfant, votre belle mère ne peut

prétendre à obtenir des informations et encore moins à effectuer des retraits. Veuillez toutefois à vérifier le titulaire du compte. Votre belle mère ne doit apparaitre ni en titulaire, ni en mandatrice.

COrdialement,

Upsilon.